



DEMANDE D'AUTORISATION POUR PROCEDE DE RECLAME

Les demandes non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur

1. EMPLACEMENT

Rue / lieu-dit : Parcelle N° :

2. GENRE DE PROCEDE DE RÉCLAME

(plan avec toutes les dimensions, emplacement sur la façade et couleurs à joindre en annexe)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> En Potence | <input type="checkbox"/> Lumineux |
| <input type="checkbox"/> Inscriptions sur volant de store | <input type="checkbox"/> Non lumineux |
| <input type="checkbox"/> En applique | <input type="checkbox"/> Panneau de chantier/vente temporaire |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |

3. CONTACTS

Propriétaire de l'immeuble ou son représentant

Nom et raison sociale :

.....

Adresse :

.....

NPA et lieu :

.....

Téléphone :

.....

E-mail :

.....

Propriétaire du procédé de réclame

Nom et raison sociale :

.....

Adresse :

.....

NPA et Lieu :

.....

Téléphone :

.....

E-mail :

.....

Signature :

.....

Signature :

.....

4. ENTREPRISE MANDATÉE POUR LA POSE

Nom et raison sociale :

Adresse : NPA et lieu :

Téléphone : E-Mail :

5. ADRESSE DE FACTURATION

Nom et raison sociale :

Adresse : NPA et lieu :

Téléphone : E-Mail :

6. DOCUMENTS À JOINDRE IMPERATIVEMENT À LA DEMANDE

-  Descriptif détaillé avec dimensions (longueur x largeur), photo montage représentant la mise en situation du ou des procédés de réclame, avec les dimensions et indications si lumineux ou non lumineux.
-  Dessin coté, exécuté à une échelle suffisante à la compréhension du projet, indiquant les dimensions de chacun des procédés de réclame.
-  Photo(s) de la façade existante avec mention de tous les procédés de réclames existants (y compris des autres entreprises).

(cf. RLPR art. 30)

7. BASES LÉGALES

La loi cantonale sur les procédés de réclame et son règlement d'application.

- Loi vaudoise sur les procédés de réclame (LPR) du 6 décembre 1988
- Règlement d'application de loi sur les procédés de réclame (RLPR) du 31 janvier 1990
- Recommandation pour la prévention des émissions lumineuses